

Conseil d'établissements lausannois case postale 5032 - 1002 Lausanne

PV adopté lors de la séance du 27 mars 2017

Procès-verbal de la séance de la Commission d'établissement de C.F. Ramuz

Lundi 5 décembre 2016

Parents: M. Almirall, Mme Dooh Bill, Mme Ogay, Mme Jomni, M. Ladent

Professionnels: M. Olivier, Mme Gonin, M. Duque Castrillon,

Autorités politiques : Aucun

Organisations: Mme Paillard, Mme Pedraza, M. Rime

Excusée : Mme Delay Groulx

Madame Mirele Knecht ayant déménagé hors de la commune de Lausanne, elle ne fera plus partie de la Commission d'établissement.

La séance est ouverte à 19h35.

Monsieur Almirall souhaite la bienvenue aux personnes présentes plus spécialement à ceux et celles qui sont intéressés-ées à rejoindre notre Commission.

1-2 Approbation du PV et de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2016

Le procès-verbal et l'ordre du jour ne souffrant aucun commentaire et/ou modification, ceux-ci sont acceptés.

3 <u>Accueil et présentation des éventuels nouveaux représentants-tes politiques,</u> enseignants-tes et parents d'élèves.

Monsieur Almirall explique dans les grandes lignes les buts et le fonctionnement de la Commission.

Celle-ci est composée de 4/4 représentés par ½ de parents d'élèves, ¼ de professionnels, ¼ de politiques et ¼ d'associatifs. Elle fait l'objet de 4 à 5 séances par année afin de travailler sur les différents moyens qui pourraient améliorer la vie de l'établissement.

Elle a, entre autres, mis sur pied l'accueil des nouveaux élèves de 7^{ème} à la Rouvraie, rencontre qui a rencontré un vif intérêt de la part des parents et des futurs élèves.

D'autre part, la Commission est représentée au Conseil des établissements.

Madame Pedraza explique que le centre culturel de Bellevaux a pour buts de diffuser, animer et communiquer sur la vie du quartier.

Un tour de table est demandé afin que chacun-e puisse se présenter.

Madame Jomni demande si les idées proposées viennent des élèves ou des adultes en charge de l'encadrement.

Monsieur Almirall répond qu'un comité des élèves existe à Entre-Bois et à la Rouvraie qui permet aux élèves de faire des propositions concrètes. Une rencontre avec ses membres pourrait être envisagée.

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

• • • • • •

4. Passerelle sur la Louve

Madame Knecht, qui a déménagé et qui ne fait plus partie du Conseil communal, était notre répondante au niveau de la Commune concernant ce dossier. Nous attendrons donc son successeur afin de faire le point sur cet objet.

Madame Knecht nous a envoyé un mail en date du 5 décembre afin de nous aviser de son déménagement et, par conséquent, du fait qu'elle ne faisait plus partie du Conseil communal et de la Commission d'établissement. Elle nous donne les éléments suivants :

« Concernant mon postulat il est encore dans l'ordre du jour du CC. En effet suite à la recommandation de la commission adhoc de l'accepter il doit encore être avalisé (j'espère qu'il le sera) par le CC. Le vote devrait avoir lieu prochainement ».

Monsieur Olivier souligne que ce postulat a été déposé et qu'il se trouve actuellement en consultation. À souligner toutefois que cette réalisation ne sera pas pour demain car la Ville a pour le moment d'autres projets conséquents en cours de réalisation.

Monsieur Almirall, à fin de compréhension pour les nouveaux venus, explique ce dont il s'agit, soit la construction d'une passerelle sur la Louve entre Entre-Bois et Vieux Moulin afin de raccourcir de manière significative le temps de trajet pour les élèves qui se rendent à la gymnastique.

Ce point est donc remis à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission.

5. Présentation du projet « visions d'avenir » par Mme Paillard

Les établissements des Bergières et de Villamont ont mis en place une rencontre appelée « *vision d'avenir* » destinée aux parents et élèves de 10 et 11^{ème} H.

Cette manifestation permet aux élèves et leurs parents de rencontrer des chefs-fes d'entreprises et des apprentis-es qui représentent quatre pôles significatifs du monde du travail, soit le bâtiment, la vente, la santé et l'hôtellerie.

Ceux-ci expliqueront les métiers liés à leur pôle de formation ainsi que les compétences inhérentes à ces professions.

Madame Paillard, ayant eu une demande des organisateurs pour que nous puissions envisager de les rejoindre dans cette manifestation, nous en soumet le projet tout en nous informant que la décision devrait impérativement se prendre ce soir.

Elle souligne qu'au niveau purement organisationnel il n'y a rien à faire, mais qu'un coup de main pourrait être nécessaire pour la soirée proprement dite.

Le coup de cette manifestation, pour la commission de C.F Ramuz, se monte approximativement à fr. 300.00.

Le pôle santé ne sera malheureusement pas présent pour la prochaine édition qui se déroulera le 16 février de 19h00 à 21h00 mais la Migros viendra présenter l'entreprise.

La Commission d'établissement, devant se prononcer très rapidement, décide de rejoindre cette organisation. Mme Paillard prendra contact avec les organisateurs dans ce sens. Monsieur Almirall souhaite toutefois que ceux-ci soient clairement avertis que la somme mise à disposition ne devra pas excéder fr. 300.00.

Monsieur Olivier nous indique que les établissements de l'Elysée et de Béthusy seraient éventuellement intéressés par cette idée.

Le programme et le flyer seront communiqués par mail à l'ensemble des membres de la Commission une fois que ceux-ci auront été reçus (par Mme Paillard ou par M. Almirall). Madame Paillard pense qu'il serait peut-être intéressant qu'une conseillère en orientation puisse également y participer.

6. <u>Manifestion CFR – constitution d'un groupe de travail</u>

L'accueil des futurs élèves ayant été concluant, la Commission décide donc de le reconduire. Un groupe de travail doit être constitué. Madame Gonin, Monsieur Duque Castrillon et Madame Dooh Bill seront en charge de cette organisation.

Comme l'année passée, les membres de la Commission seront les bienvenus pour donner un petit coup de main et donner un « visage » à la Commission.

• • • • • •

7. Élection du Président et Vice-Président / nouvelles candidatures

Monsieur Almirall se propose pour assurer la présidence, il est élu à la majorité Monsieur Ladent se propose pour assurer la vice-présidence, il est élu à la majorité. Madame Gonin continue en tant que secrétaire.

Madame Jomni, Madame Dooh Bill, Monsieur Ladent, Madame Golay sont élus comme membres de la Commission à l'unanimité.

Les nouveaux représentants pour le Conseil des établissements sont : Monsieur Olivier, Madame Paillard, Monsieur Almirall et Monsieur Duque Castrillon. Le prochain Conseil d'établissements se déroulera le 19 janvier.

Madame Gonin est en charge de faire parvenir la liste des membres définitive ainsi que le règlement à chacun des participants.

8. <u>Divers</u>

Madame Pedraza souhaite que figure au prochain ordre du jour le résultat du sondage effectué auprès des élèves de 9-10^{ème}. Elle souhaite également pouvoir refaire ce sondage de manière plus pointue car il apparaît difficile de croiser les résultats spécialement entre les filles et les garçons.

Elle informe également l'Assemblée que le centre de quartier participera au festival du film vert sur l'écologie qui consistera à la projection de trois films à Bellevaux. Elle demande si la Commission souhaite s'y associer, dans un esprit de visibilité, en soulignant que le centre de quartier n'a pas besoin d'aide dans l'organisation administrative ou logistique. Les dates ne sont pas encore fixées mais ces projections se feront durant le mois de mars 2017.

Une information aux élèves pourra être faite moyennant qu'aucune publicité n'apparaisse.

Le programme et/ou le flyer de la manifestation sera retransmis par mail aux membres de la Commission sitôt qu'il nous aura été communiqué par Mme Pedraza.

Madame Jomni très intéressée par les problèmes sécuritaires en milieu scolaire souhaite revenir sur une vente de pâtisserie que les élèves auraient pratiquée en porte à porte et qui selon elle a eu un effet plutôt négatif chez les élèves. Ils ont été parfois mal accueillis, ont souffert du froid et ont été déçus par le bénéfice de cette vente. D'autre part, malgré que la consigne consistait à ne pas rentrer dans les appartements, il semble que cela se soit produit.

Monsieur Olivier est très étonné par ce mode de fonctionnement et n'était pas au courant. Il va se renseigner auprès de l'enseignant-te concerné-e afin d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Elle a remarqué également que les portes du bâtiment de la Rouvraie étaient fermées lors de l'entrée en classe des élèves ce qui occasionnait, toujours selon elle, passablement de bousculades.

Elle s'étonne que les documents concernant l'état de santé (physique ou psychologique) des élèves ne suivent pas toujours de la 6^{ème} à la 7^{ème}. Monsieur Olivier lui répond que personne ne peut obliger un parent à divulguer des renseignements de cet ordre et que les parents peuvent en tout temps prendre contact avec les enseignants-tes ou les doyens-nes s'ils le jugent opportun. Madame Gonin confirme que les dossiers des élèves qui nous arrivent des différents établissements ne sont pas épurés et que, par conséquent, si ces documents ne sont pas dans le dossier ce n'est pas de notre fait.

Madame Jomni souhaite que les enseignants-tes soient mieux informés-ées sur les élèves afin de mieux gérer les difficultés.

Elle souhaite par ailleurs pouvoir faire un stage de deux jours dans une classe.

Madame Gonin tient à lui rappeler que la Commission d'établissement n'a pas été mise en place pour gérer ce genre de soucis et que des personnes compétentes, au sein de l'établissement, sont parfaitement à même d'aider les parents lorsque une telle problématique intervient (médiatrices – doyens-nes et le cas échéant le Directeur de l'établissement).

Monsieur Almirall propose de faire figurer la Commission d'établissement de C.F. Ramuz dans le year Book 2016-2017. La proposition est acceptée tout en précisant que si une personne ne souhaite pas y apparaître elle est complètement libre de refuser.

.

Monsieur Almirall prendra contact avec Madame Michoud, personne en charge du projet, afin de définir les modalités de participation.

Monsieur Almirall convie l'Assemblée à un apéritif de fin d'année.

La séance est levée à 21h30

Prochaine commission d'établissement le lundi 27 mars 2017 à 19h30 à l'aquarium

Anne-France Gonin Secrétaire

Lausanne, mai 2017/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch